



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET RELATIF AU RECRUTEMENT DE
CONSULTANTS INDIVIDUELS NATIONAUX CHARGES DE CONCEVOIR ET
D'ANIMER DES FORMATIONS EN MARCHES PUBLICS**

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), conformément à la Loi L/2012/020/CNT du 11 Octobre 2012, est une Autorité Administrative Indépendante (AAI) en charge de **la régulation du système de passation des marchés publics et des partenariats public-privé**. Elle joue un rôle prépondérant dans la commande publique. Le Décret D/333/PRG/SGG du 17 décembre 2019, portant Code des marchés publics, en son article 16 lui confère entre autres missions : « *d'initier, en collaboration avec la structure en charge du Contrôle, des programmes de formation, de sensibilisation et d'information des opérateurs économiques et des institutions concernées par les marchés publics et les partenariats public-privé sur le cadre réglementaire et institutionnel de leur passation ; ...* »

La commande publique apparaît dès lors comme un outil fondamental par lequel l'État met en application sa politique d'acquisition de biens, travaux et de services. A ce titre, la formation des intervenants du système constitue une des missions phares de l'ARMP. Les activités de formation sont réalisées au profit de tous les acteurs (acheteurs publics, soumissionnaires, société civile) et elles visent à responsabiliser les acteurs en les amenant à internaliser les procédures de préparation, de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics pour l'efficacité du système.

L'ARMP a une base de données des formateurs, qui n'est pas constamment mise à jour à travers des formations continues sans compter sur le fait que le mode de rémunération des formateurs n'est pas régulier. Ainsi, la présence d'une base de données pourrait avoir pour objectif d'établir la liste des modules et des séminaires destinés aux professionnels des marchés publics et PPP. En outre, il pourra informer sur les possibilités de financement, permettre la conception et la diffusion d'un bulletin électronique périodique de renseignement des abonnés, de donner des renseignements sur les formateurs et les consultants agréés, etc.

La formation des formateurs en question rentre dans le cadre de l'exécution du Document national de stratégie de formation des acteurs de la commande publique. Un outil qui vise à planifier et piloter sur les cinq prochaines années le renforcement des capacités des acteurs en matière de passation, d'exécution et de régulation des marchés publics et Partenariats public-privé, en mettant en place un cadre structuré et cohérent pour la formation.

Il prend en compte les axes suivants :

1. Performance du dispositif de gestion et renforcement des capacités opérationnelles de l'ARMP pour assurer la coordination nationale de la formation en marchés publics ;
2. Professionnalisation des cadres des marchés publics ;
3. Conception et innovation des méthodes de renforcement des capacités ;
4. Mobilisation des financements (internes et externes) pour une formation de qualité.

A ce titre, les présents TDRs sont élaborés pour permettre à l'ARMP de disposer d'un vivier réactualisé de consultants formateurs Nationaux pour une période de deux (2) ans, renouvelable après évaluation.

II- OBJECTIFS DE LA MISSION

- Objectif général

L'objectif général est de (re)constituer un bassin de formateurs capables d'appuyer l'ARMP dans ses activités de formation et de renforcement des capacités des acteurs de la commande publique, tant au niveau central qu'au niveau décentralisé.

- Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agira pour le bassin de formateurs externes d'appuyer la Direction de la Formation et des Appuis Techniques (DFAT) en vue, entre autres :

- ✓ d'accroître les capacités d'actions de formation des acteurs ;
- ✓ d'accroître le degré d'efficacité et d'efficience des acteurs de la commande publique ;
- ✓ de promouvoir les meilleures pratiques à l'aune des principes qui gouvernent la commande publique tant au niveau central que régional ;
- ✓ de contribuer à l'amélioration du système avec des propositions d'actions de reformes.

III- MISSIONS DES CONSULTANTS

Les consultants concevront et/ou animeront des sessions de formation sur la commande publique en se basant sur la réglementation nationale des marchés publics et des autres procédures sous la supervision de la Direction de la Formation et des Appuis Techniques (DFAT).

Les consultants seront appelés à préparer et animer des sessions de formation sur des thèmes généraux et spécifiques suscitant un intérêt particulier pour l'écosystème de la commande publique.

IV- RESULTATS ATTENDUS

Les consultants formateurs seront en mesure de :

- interpréter des modules ;
 - animer des sessions de formation ;
 - participer aux sessions de validation des modules ou toutes autres activités connexes ;
 - contribuer à l'amélioration du système à travers la remontée des insuffisances relevées lors des formations.
-

V- DUREE DE LA MISSION

La durée de validation de présence dans le bassin est deux (2) ans, renouvelable après évaluation.

VI- PROFIL DES CANDIDATS

L'exécution de la présente mission devra être effectuée par des consultants individuels de nationalité guinéenne ayant les qualifications et compétences suivantes :

- avoir une formation au moins égale à BAC + 4 ans en Droit, Economie, Finances, Gestion, Ingénierie, Architecture, Administration, ou tout autre domaine connexe avec une expérience pertinente d'au moins dix (10) ans dans les achats public dont au moins cinq (5) ans en qualité de praticien (expert, spécialiste en acquisition, responsable d'un service des marchés ou d'un service en charge du contrôle ou régulation des procédures, ou équivalent); avec la participation à des missions d'audit ou d'évaluation du système de gestion des marchés publics ;
- avoir suivi au moins cinq (5) séminaires dans le domaine des acquisitions, de la régulation, des achats publics et audit dans des centres de formation spécialisés ;
- avoir conçu, participé et/ou animé au moins cinq (5) sessions de formation dont au moins trois (3) en matière d'acquisitions et des achats publics au profit de professionnels ;
- avoir reçu au moins une (1) formation de formateurs ou une formation en Ingénierie de la formation, au cours des cinq (5) dernières années ;
- avoir une maîtrise du contexte national des marchés publics (Code des marchés publics et textes d'application) ;
- avoir une expérience des procédures des bailleurs de fonds (Banque Mondiale, BAD, BID, etc.) ;
- avoir une bonne capacité d'utilisation Word, Excel et Powerpoint.
- avoir suivi des formations en Andragogie ou en avoir quelques connaissances ;

VII- DOCUMENTS A METTRE A LA DISPOSITION DU CONSULTANT

L'ARMP mettra à la disposition du consultant, en version électronique, la documentation sur la réglementation des marchés publics et PPP, les audits des marchés publics et les évaluations du système.

VIII- OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Le consultant prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution de la mission qui lui sera confiée. Il aura l'entière responsabilité de celle-ci. Il devra s'engager à exécuter son contrat dans le respect des TDRs et soumettre à l'ARMP les rapports de formation dans un délai de 72 heures.

IX- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature sera composé d'une lettre de candidature, d'un curriculum vitae daté et signé, de la copie légalisée du dernier diplôme ainsi que les copies des certificats et attestations de formations.

Indiquer trois références professionnelles avec : noms et prénoms, titre, adresse mails et numéros de téléphone.

Le Candidat doit placer les documents constitutifs de sa candidature dans une enveloppe cachetée portant les mentions suivantes :

- « A Monsieur le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics »

Les candidats désireux de faire acte de candidature devront faire parvenir leur dossier en copie physique avec la mention « **Candidature pour le recrutement de consultants individuels nationaux chargés de concevoir et d'animer des formations en marchés publics** » au secrétariat central de la Direction Générale de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics sis à **Kaloum, Almamy, Immeuble AZURE, 3^{ème} étage** au plus tard le **25 Aout 2025 à 12 h 30 mn.**

Les candidats sont également autorisés à soumettre leurs dossiers de candidature par courrier électronique sous format PDF aux adresses suivantes :

mbdiallo@armpguinee.org et contact@armpguinee.org

Les candidats peuvent avoir des informations complémentaires auprès de la personne responsable des marchés publics de l'ARMP : Mamadou Bhoie Diallo, numéro de téléphone : 626 59 48 17 et adresse électronique : mbdiallo@armpguinee.org

X- SELECTION ET CLASSEMENT DES CANDIDATS

Dans un premier temps, l'Autorité contractante procédera à la présélection des Consultants répondant au profil défini au point VI. Le nombre maximum est de cinquante (50) consultants pour la période.

Pour les besoins de classement, elle procédera à la comparaison des Curriculum Vitae (CV) des candidats présélectionnés selon les critères suivants :

- ✓ Nombre d'années d'expérience attesté en qualité de praticien ;
- ✓ Nombre de formations conçues et animées attestés ;
- ✓ Nombre de participation à séminaires en acquisitions, achats publics et audit dans des centres de formation spécialisés attestés ;
- ✓ Maîtrise du PACK office (Word, Excel, et Power point) prouvée ;
- ✓ Formation de formateurs attestée.

***NB* : la connaissance en andragogie et le nombre de formations de formateurs attestées seront utilisés pour départager les candidats lors de l'évaluation.**

Le Directeur Général


Lamine Minos CAMARA

